CAP (Tailleur de pierre)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://captailleurdepierre.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Tailleur de pierre

Prévention-Santé-Environnement

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-TDP-EG4 • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Repérer et évaluer les risques professionnels (3 questions) **Page 3**

2. Organiser le déplacement d'un bloc de pierre (3 questions) **Page 5**

3. Mettre en œuvre les mesures de prévention (3 questions) **Page 7**

4. Transmettre les informations et protéger l'environnement (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://captailleurdepierre.fr/assets/annales/cap-tailleur-de-pierre/Santé et sécurité en atelier et sur chantier/2026/CAP (Tailleur de pierre) - Santé et sécurité en atelier et sur chantier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Repérer et évaluer les risques professionnels

Dans l'atelier de taille de pierre, le bloc est scié à l'eau puis fini au poste de taille, où le captage des poussières semble moins efficace. Le DT 1 décrit les dangers et dommages possibles et fournit la méthode de cotation du risque.

Identification des dangers

Question 1.1. Relever trois dangers présents dans les situations décrites au DT 1 et associer à chacun une situation ou une source de danger précise.

Le DT 1 décrit plusieurs dangers dans les activités de l'atelier. Voici trois exemples, chacun relié à une situation précise :

Danger	Situation ou source
Poussières respirables, pouvant contenir de la silice	Finition au poste de taille, avec captage moins efficace et poussières visibles
Bruit	Utilisation de la scie à eau à proximité du salarié
Charge suspendue	Déplacement du bloc près d'une zone de circulation

Ces exemples reprennent les dangers indiqués dans le document. Le DT 1 mentionne aussi les projections d'eau au sciage et les chutes de pierre dans les circulations : d'autres dangers possibles dans la situation décrite.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Trois dangers à relever : poussières au poste de finition, bruit de la scie à eau et charge suspendue pendant le déplacement du bloc.

Exposition aux poussières

Question 1.2. Pour les poussières de pierre produites au poste de finition, indiquer une voie d'exposition et un dommage possible pour la santé en cas d'exposition répétée.

Au poste de finition, le captage semble moins efficace et des poussières sont visibles dans la zone de travail. La voie d'exposition demandée est l'inhalation : les poussières respirables pénètrent dans les voies respiratoires avec l'air inspiré. Certaines pierres peuvent contenir de la silice cristalline. Le DT 1 indique qu'une inhalation répétée de poussières respirables contenant cette substance peut provoquer des atteintes respiratoires graves. Il s'agit donc d'un dommage possible en cas d'exposition répétée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Voie d'exposition : inhalation. Dommage possible après des expositions répétées : atteinte respiratoire grave, notamment en présence de silice cristalline.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Cotation du risque

Question 1.3. À partir de la fréquence 3 et de la gravité 4 attribuées au risque d'inhalation des poussières, calculer le niveau de risque avec la formule fournie, puis préciser sa classe selon les seuils du DT 1.

Le DT 1 donne la formule : niveau de risque = fréquence × gravité. La fréquence vaut 3 et la gravité vaut 4. Le calcul est donc :

$3 \times 4 = 12$.

Le niveau obtenu est 12. D'après les seuils fournis, un résultat de 10 à 16 correspond à un risque élevé. Le risque d'inhalation des poussières est donc classé comme élevé selon la cotation retenue pour ce sujet.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Niveau de risque : 12 sur 16, classé « risque élevé » selon les seuils du DT 1.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Organiser le déplacement d'un bloc de pierre

Un bloc parallélépipédique doit être déplacé avec un appareil de levage et une élingue. Le DT 2 fournit ses dimensions, la masse volumique de la pierre, la masse des accessoires et les capacités maximales des équipements.

Calcul du volume et de la masse

Question 2.1. Calculer le volume du bloc en mètres cubes, puis sa masse en kilogrammes en utilisant m = V × ρ. Présenter les étapes du calcul à partir des données du DT 2.

Le volume du parallélépipède est le produit de ses trois dimensions : **V = 0,60 × 0,25 × 0,12 = 0,018 m³**. La masse volumique vaut 2 700 kg/m³. La masse du bloc se calcule donc par **m = V × ρ = 0,018 × 2 700 = 48,6 kg**. Les dimensions étant déjà exprimées en mètres, le volume est directement obtenu en mètres cubes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Volume : 0,018 m³. Masse du bloc : 48,6 kg.

Vérification des capacités

Question 2.2. Calculer la masse totale prise en charge par l'appareil, accessoires compris. Comparer cette masse à la capacité maximale de 80 kg de l'appareil au point de levage et à celle de 100 kg de l'élingue, puis indiquer si les deux capacités sont respectées.

Élément	Masse ou capacité	Vérification
Bloc avec accessoires	48,6 + 12 = 60,6 kg	-
Appareil de levage	80 kg	60,6 < 80 : capacité respectée
Élingue	100 kg	60,6 < 100 : capacité respectée

La masse totale comprend le bloc et les accessoires. Elle reste inférieure aux capacités maximales de l'appareil au point de levage et de l'élingue.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Masse totale : 60,6 kg. Capacités de l'appareil et de l'élingue respectées.

Sécurisation du levage

Question 2.3. Indiquer trois mesures à prendre avant ou pendant le levage pour réduire les risques de chute de la charge et de heurt d'une personne.

Avant et pendant le levage, appliquer ces mesures pour prévenir la chute de la charge et les heurts :

1. Dégager le parcours et vérifier la stabilité de la charge.
2. Contrôler le bon état et l'adaptation des équipements de levage.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Baliser la zone et interdire la présence de personnes sous la charge ou dans sa zone de déplacement.

Le levage est réalisé par une personne autorisée, conformément aux consignes de l’atelier.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dégager le parcours, vérifier la stabilité de la charge et l’état des équipements, baliser la zone et en exclure toute personne.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Mettre en œuvre les mesures de prévention

La tâche comprend le sciage à l'eau et la finition au poste de taille, où le captage des poussières peut être défaillant. Le DT 2 précise les consignes relatives aux poussières, au bruit, à un outil électrique endommagé et à une projection dans l'œil.

Poussières et bruit

Question 3.1. Proposer une mesure de prévention collective et une mesure de prévention individuelle contre l'exposition aux poussières au poste de finition. Indiquer également une mesure adaptée au risque lié au bruit pendant l'utilisation de la scie.

La prévention collective consiste à capter les poussières à la source avec un dispositif efficace. Le débit d'aspiration étant diminué, interrompre l'opération qui produit des poussières et prévenir le responsable avant la reprise. Vérifier le fonctionnement du captage avant la finition.

- **Protection individuelle :** porter la protection respiratoire prévue par l'évaluation des risques.
- **Bruit de la scie :** porter les protections auditives mises à disposition pour cette tâche.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Captage efficace vérifié, opération poussiéreuse interrompue si défaillant, protection respiratoire adaptée et protections auditives portées à la scie.

Outil électrique détérioré

Question 3.2. Un câble détérioré sur un outil portatif est découvert avant son utilisation. Indiquer la conduite à tenir immédiatement et les deux personnes ou fonctions auxquelles signaler la situation, conformément au DT 2.

1. Ne pas utiliser l'outil dont le câble est détérioré.
2. Le mettre hors service et empêcher sa réutilisation.
3. Signaler l'anomalie au responsable d'atelier et au service ou à la personne chargée de la maintenance.

Ces consignes évitent l'utilisation d'un matériel présentant un danger électrique. L'outil reste hors service jusqu'à la prise en charge de l'anomalie.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas utiliser l'outil, le mettre hors service et empêcher sa réutilisation. Prévenir le responsable d'atelier et la maintenance.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Projection dans l’œil

Question 3.3. Indiquer deux actions immédiates à effectuer lorsqu’un collègue reçoit une projection dans l’œil pendant le travail, conformément au DT 2.

En cas de projection dans l’œil, agir immédiatement pour protéger le collègue et obtenir une prise en charge adaptée.

- Arrêter le travail et prévenir immédiatement un responsable.
- Appliquer la conduite de premiers secours de l’entreprise et ne pas frotter l’œil.

Si la situation le nécessite, faire appel aux secours ou à un professionnel de santé.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Arrêter le travail et prévenir un responsable, puis appliquer les premiers secours sans frotter l’œil.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Transmettre les informations et protéger l’environnement

À la fin de l’intervention, il faut transmettre les anomalies et maintenir une zone de travail sûre. Le sujet demande aussi de limiter les risques de chute et de gérer les boues de sciage sans les rejeter dans les eaux pluviales.

Transmission des anomalies

Question 4.1. Compléter le DR 1 pour les trois situations indiquées : captage des poussières moins efficace, câble électrique détérioré et circulation encombrée par des chutes de pierre. Pour chacune, préciser une action immédiate et une information à transmettre à la personne concernée.

Situation	Action immédiate	Information et destinataire
Captage moins efficace	Interrompre la finition générant des poussières.	Prévenir le responsable d’atelier du débit d’aspiration diminué.
Câble détérioré	Mettre l’outil hors service et empêcher sa réutilisation.	Signaler l’anomalie au responsable d’atelier et à la maintenance.
Chutes dans la circulation	Évacuer les chutes selon les consignes de l’atelier.	Signaler l’encombrement au responsable.

Pour le captage, l’arrêt concerne l’opération générant des poussières jusqu’au signalement au responsable. L’outil au câble détérioré reste hors service et sa réutilisation est empêchée ; l’alerte va au responsable d’atelier et à la maintenance. Les chutes sont évacuées selon les consignes de l’atelier, et l’encombrement est signalé au responsable afin de rétablir une circulation dégagée.

DR 1 complété

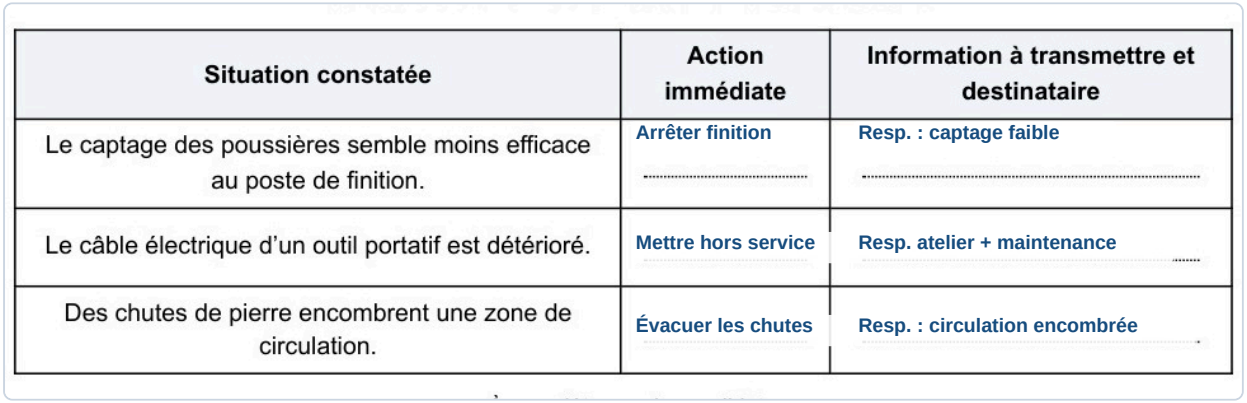

Situation constatée	Action immédiate	Information à transmettre et destinataire
Le captage des poussières semble moins efficace au poste de finition.	Arrêter finition	Resp. : captage faible
Le câble électrique d’un outil portatif est détérioré.	Mettre hors service	Resp. atelier + maintenance
Des chutes de pierre encombrent une zone de circulation.	Évacuer les chutes	Resp. : circulation encombrée

✓ RÉPONSE À RETENIR

Arrêter la finition si le captage est défaillant, isoler l’outil endommagé, évacuer les chutes et signaler chaque anomalie aux responsables concernés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Prévention des glissades et des chutes

Question 4.2. Indiquer deux actions permettant de limiter les risques de glissade et de chute pendant et après le sciage à eau.

Pendant le sciage, maîtriser les projections et empêcher l'eau de gagner les passages ; maintenir les circulations dégagées, comme l'exige le DT 2. Dès la fin du sciage, enlever l'eau répandue et sécher le sol avant de rétablir pleinement la circulation. Ces actions réduisent le risque de glissade sur sol mouillé et celui de trébuchement ou de chute lié à un passage encombré.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Limiter la propagation de l'eau pendant le sciage, puis nettoyer et sécher le sol ; garder les circulations dégagées.

Gestion des boues de sciage

Question 4.3. Les boues de sciage sont recueillies dans un bac de décantation prévu à cet effet. Indiquer comment les gérer et pourquoi il ne faut pas les évacuer directement dans le réseau d'eaux pluviales.

Les boues restent dans le bac de décantation prévu afin que les matières minérales se déposent. Elles sont ensuite gérées et éliminées selon les consignes de l'atelier ; les eaux chargées ne sont pas rejetées non plus. Le réseau pluvial n'est pas destiné à ces résidus : leur rejet y entraînerait une pollution par les matières minérales. Il faut conserver la collecte dans le dispositif prévu.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Décanter les boues, puis les gérer selon les consignes de l'atelier ; ne rejeter ni boues ni eaux chargées dans le réseau pluvial.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EG4 de Prévention-Santé-Environnement du CAP Tailleur de pierre, Édition 2026, porte le code FV-ENT-TDP-EG4 D'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle s'appuie sur un atelier de taille de pierre et le déplacement d'un bloc. Elle évalue l'analyse des risques, le calcul de charge, l'application des mesures de prévention, la transmission des anomalies et la gestion des résidus.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le niveau de risque se calcule par fréquence × gravité, puis se classe selon les seuils indiqués dans le document.
- Le volume d'un parallélépipède rectangle se calcule par V = L × l × h, avec les dimensions exprimées en mètres.
- La masse se calcule par m = V × ρ ; pour vérifier le levage, ajouter à la charge la masse des accessoires.
- Si le captage des poussières est défaillant, interrompre l'opération qui en génère et prévenir le responsable.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les étapes des calculs et utilisez des unités cohérentes, notamment les mètres cubes et les kilogrammes.
- Comparez la masse totale, accessoires compris, à la capacité maximale de chaque équipement de levage.
- Pour chaque anomalie, indiquez l'action immédiate et le destinataire de l'information à transmettre.
- Ne rejetez pas les boues ni les eaux chargées en matières minérales dans les eaux pluviales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer et classer le niveau de risque demandé ?

Multipliez la fréquence par la gravité pour obtenir le niveau de risque, puis comparez-le aux seuils du sujet : de 1 à 4, faible ; de 5 à 9, modéré ; de 10 à 16, élevé.

Q : Comment vérifier si l'appareil et l'élingue peuvent lever le bloc ?

Calculez le volume avec les dimensions en mètres, puis la masse avec la masse volumique. Ajoutez la masse des accessoires et vérifiez séparément que le total ne dépasse ni la capacité de l'appareil ni celle de l'élingue.

Q : Comment organiser son temps pendant cette épreuve ?

L'épreuve dure une heure et comporte quatre parties de cinq points chacune. Répartissez votre temps entre les parties, présentez clairement vos calculs et gardez quelques minutes pour vérifier vos réponses et compléter le document réponse DR 1.

Q : Quels critères de sécurité faut-il citer pour le levage et l'outil endommagé ?

Pour le levage, vérifiez la charge et l'état des équipements, dégagez le parcours, balisez la zone et écartez les personnes. Un outil au câble détérioré ne doit pas être utilisé : mettez-le hors service et signalez-le.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://captailleurdepierre.fr/assets/annales/cap-tailleur-de-pierre/Santé et sécurité en atelier et sur chantier/2026/CAP (Tailleur de pierre) - Santé et sécurité en atelier et sur chantier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Tailleur de pierre) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.